LA TROMPETTE DU JUGEMENT.

Tuba dirum spargens sonum.

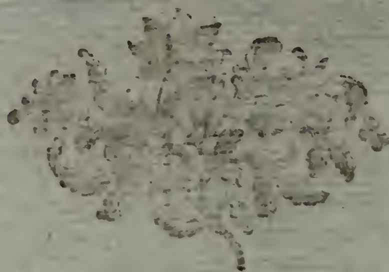


AU SALLON D'HERCULE.

Premier Septembre 1789.

Envoi à M. Cerutti.

En vous offrant, Monsieur, cet hommage léger,
Fruit d'un cerveau bouillant, d'une tête sans regle ;
Peut-être avec rigueur allez-vous me juger ;
Mais quoique ma raison ait prévu le danger,
Mon cœur sent qu'un Hibou doit ses tributs à l'Aigle.



LA TROMPETTE DU JUGEMENT.

INTRODUCTION.

Il nous eſt enfin donné de reſpirer un moment : la ſaine raiſon a repris ſes droits ; elle a reparu au milieu de cette réunion de Citoyens, dont l'état attend ſon ſalut, quelqu'imparfaite & antiquement abſurde qu'ait été ſa convocation. L'emprunt proviſoire de quatre-vingt millions, cette nourriture politique de deux mois eſt votée ; une tranquillité machinale va ſuccéder pendant ce temps au friſſon qui n'agueres s'étoit emparé de tous les cœurs. Ce léger tonique a déja rendu la vie au royaume agoniſant ; mais ne nous aveuglons pas ſur notre ſanté politique : une convulſion vive nous a agités, nous a affoiblis ; un régime auſtere, un exercice continu, peuvent ſeuls corroborer cette conſtitution après laquelle nous ſoupirons.

Si des vérités ſévérement exprimées dans

un précédent opuſcule, ont ramené quelques eſprits foibles à leur devoir & aux principes dont ils n'auroient jamais dû s'écarter, j'ai quelque droit de me flatter que le même emploi du même courage produira encore les mêmes effets. Nous touchons à cette époque critique qui va fixer à jamais nos deſtins. Verſailles paroît être aujourd'hui l'axe ſur lequel roule la machine du monde. L'Europe nous attend pour nous imiter ou nous baſfouer. La renommée eſt là qui prépare ſes deux trompettes ; incertain de laquelle elle fera uſage, j'oſe emboucher celle du jugement public, en attendant que celle du jugement dernier, de la ſanction générale, nous annonce notre réſurrection, & nous faſſe trouver dans notre malheureux pays un nouveau paradis terreſtre.

Je me ſuis long-temps demandé ſi dans une ſituation pareille à la nôtre, il étoit de la prudence de répandre dans le Public des idées qui puſſent jetter un peu de défaveur ou de défiance ſur cette collection de Citoyens compoſant l'Aſſemblée Nationale, & formant dans l'anarchie, qui nous tyranniſe aujourd'hui, notre ſeul eſpoir, notre unique reſ-

fource. Mais la voix du Patriotifme s'eft fait entendre à mon oreille, elle a fait taire toute confidération étrangere, elle m'a crié que tout Être penfant doit à la fociété dont il fait partie la contribution de fes idées. Qu'une feule foit utile, il a rempli fon devoir, & payé fa dette.

Malgré le refpect que nous devons en général à une Affemblée que nous avons formée nous-mêmes, à une Affemblée, qui, dans une matiere fi neuve pour elle, n'a encore fait que des fautes aifées à réparer, j'ai cru qu'en lui indiquant fes fautes, en lui préfentant les vices de fa compofition pour les réformer, on augmenteroit encore le refpect & la confiance qui lui font dus. Mes yeux fe font promenés dans l'amphithéatre national, j'y cherchois 1200 légiflateurs, j'y cherchois 1200 philofophes, j'y ai trouvé une grande maffe de vertus, de lumieres, de talents; mais auffi combien n'y ai-je pas vu mêlés de pfeudo-françois, de Welches, bardés des livrées du defpotifme, & des titres de l'ariftocratie; combien de Pontifes, confervant encore l'intolérance de la fuperftition, la morgue du prêtrifme fous le ridicule harnois

de l'épiſcopat, excroiſſances vénéneuſes, ſangſues publiques, qui, depuis les temps les plus reculés, auroient voulu faire de la France un gouvernement *monachique*. Il n'eſt pas juſques dans ces Citoyens vraiment délégués pour repréſenter le Corps de la Nation, que je n'aie apperçu, parmi de grandes vertus, de grandes qualités morales & civiques; chez les uns, l'attitude de la foibleſſe & de l'ennui; chez d'autres, la rouille des préjugés; chez d'autres, l'orgueil, la fureur & l'entêtement; ici les uns, aux gages d'un Libraire, ſe bornant à rédiger des Journaux décharnés; plus loin, d'aſſommants légiſtes ne ſachant ni parler, ni écouter avec dignité; enfin, à peine ai-je pu compter dans cette noire Encyclopédie un petit nombre de légiſlateurs; & il s'agit du deſtin de mille ſiecles. Les vertus privées de la plupart d'entre eux n'ont pu détruire mon inquiétude ſur leur facilité à ſe laiſſer entraîner dans les piéges de la ſéduction, & à tout ſacrifier à l'impatience; ma poitrine a grondé, en entendant pluſieurs d'entre eux exiger, d'une maniere auſſi indécente qu'impérieuſe, la qualification de *Meſſeigneurs* de la part de leurs Concitoyens,

de leurs Commettants : ma raiſon a refuſé de croire à l'infaillibilité d'une Aſſemblée qui, toute impoſante qu'elle eſt dans ſa maſſe, n'en eſt pas moins biſarre dans ſes détails & dans la diſproportion de ſa repréſentation. Mon ame, juſqu'ici pareſſeuſement active, s'eſt réveillée. Et moi auſſi, ai-je dit, je ſuis Citoyen, & moi auſſi je ſiégerai inviſiblement dans cette Aſſemblée ſolemnelle, je me mêlerai à cette armée ſi barbarement recrutée, j'y viendrai eſcorté de l'opinion publique, je les envelopperai, je les concentrerai dans ce cercle aérien. Puiſſent mes efforts n'être pas infructueux, puiſſe le génie de la France me prêter ſon flambeau, puiſſe enfin cette même phalange, ſi jamais elle divaguoit dans ſa marche, ſe rallier au ſon de la trompette du jugement public.



DU MODE

DE LA REPRESENTATION.

Le mode ancien d'une triple repréſentation étoit vicieux, eſſentiellement vicieux; l'Aſſemblée l'a reconnu elle-même en ſe réuniſſant en un ſeul corps, & en faiſant diſparoître les barrieres phyſiques que la ſéparation morale des trois Ordres avoit placées dans les précédents Etats-Généraux. Cependant ce mode ſubſiſte encore. Les mêmes individus, convoqués, à peu de choſe près, ſuivant l'uſage antique & ſolemnel, ſont reſtés dans l'aſſemblée genérale; l'on y voit l'eſprit particulier de chaque Ordre parqué, pour ainſi dire, dans telle & telle ſection du temple national; les décorations extérieures y déſignent, y notent l'homme qui, porteur du vœu de cinq cents Français, contrebalance par ſa voix, celle du repreſentant de cinquante mille citoyens. L'eſprit public ſe traîne encore avec peine au-delà des corridors de ſéparation. Des noms ſurchargés de qualifications antipatriotiques

triotiques ſemblent étouffer, par leur volume & leur dignité factice, le nom & l'opinion modeſte d'un orateur *roturier*. Auſſi pluſieurs publiciſtes, parmi leſquels je me fais un plaiſir de citer M. Briſſot de Warville, dans ſon plan de conduite pour les députés, auroient-ils deſiré qu'auſſitôt après la déclaration des droits de l'homme, l'aſſemblée, regardant autour d'elle, examinant de bonne-foi ſa compoſition, ſe fût diſſoute ſur le champ, fût retournée dans tous les bailliages élémentaires, & qu'on eût procédé à une nouvelle nomination commune, afin de faire une conſtitution exempte de préjugés, & purgée de mauvais principes. Malheureuſement un tel plan, très-louable dans la ſpéculation, eût entraîné les plus grands inconvénients dans ſon exécution. Le moindre retard dans l'œuvre de la conſtitution la mettoit en danger, les beſoins du gouvernement étoient preſſants, les gens intéreſſés au mal, actifs, les citoyens les plus zélés pour le bien, obligés d'agir avec une ſage lenteur; il a fallu reſter aſſemblés comme on ſe trouvoit, réſiſter en maſſe aux eſcarmouches du deſpotiſme, & annoncer à la nation

alarmée une force d'unité, sur laquelle elle put fonder ses espérances. Jusque-là on ne sauroit donner trop d'éloges à la conduite générale de l'assemblée; elle a fait plus, elle a renforcé cette confiance par la majeure partie de ses arrêtés du 4 Août. Mais a-t-elle tout fait pour ne laisser dans les opinions aucun nuage ? Non. Elle a oublié un point essentiel; mais elle peut encore réparer son omission: je m'empresse de l'en prévenir. Liberté & égalité sont sœurs, les statues de ces deux immortelles doivent toujours décorer l'autel de la patrie. Pour ne laisser aucun doute sur l'application de la théorie des droits, les membres de l'assemblée devoient se déclarer, se constituer les représentants de la totalité & non d'un Ordre particulier de leur bailliage; & confondant ensemble leurs pouvoirs, leurs instructions, leur maniere d'être, j'ai presque dit leur costume, on devoit déclarer qu'il n'existoit plus sur les terres libres de France aucune *nobilité;* (car je ne me dégraderai pas au point d'employer un nom métaphysique qui peut être l'apanage de tous les cœurs comme la dénomination d'un petit nombre seulement:) une hécatombe générale de tous les titres, de toutes ces qualifications

aujourd'hui insignifiantes de comte, vicomte, marquis, duc & baron, auroit dû suivre, mais sans rachat, l'extinction de la féodalité ; les croix, les cordons, les crachats, hochets du despotisme, auroient dû être enterrés sous les fondements de la salle, & ce scandale de la liberté étouffé à tout jamais & pour le présent & pour l'avenir : les prêtres, les évêques, les présidents, les colonels, les officiers gédéraux, en un mot, tous les membres de la puissance exécutrice, admis à l'honneur suprême de composer le pouvoir législatif, auroient dû faire à leurs consciences & à la confiance publique, l'hommage, le sacrifice de leurs places respectives. La vénération générale eût accompagné cet acte de patriotisme, un nouveau Pritanée se fût ouvert, où la gratitude française eût pris soin de ces héros modernes, & l'histoire transmettant leurs noms immortels d'âge en âge, la posterité leur eût accordé les honneurs de l'apothéose (1).

Au lieu de cette perspective sublime, quel effroyable spectacle a souillé nos regards ! Le pourra-t-on croire, j'ai vu un membre du senat national, agent aveugle du pouvoir

arbitraire, diſpoſer dans ces jours de ténebres l'inveſtiſſement de l'aſſemblée dont il étoit partie intégrante, placer ſes ſoldats à toutes les avenues, ériger lui-même les conducteurs qui appelloient les foudres tyranniques, entrer enſuite dans l'enceinte redoutable qu'il venoit de circonſcrire, & ſe bloquant, pour ainſi dire, lui-même, nous renouveller la ſcene de l'artiſte que le tyran de Sicile fit périr dans la machine ſupplicielle que ſa main avoit conſtruite ; il étoit réſervé au duc du Cha..... de donner à l'humanité dans cette circonſtance & dans l'exemple d'une vie ſans reproche, d'une loyauté, d'une pureté rares à la cour, la leçon cruelle que notre foibleſſe admet tous les extrêmes & que l'eſprit humain n'eſt qu'un compoſé de contradictions.

Deſtitution néceſſaire des Députés, dont les commettants ont à ſe plaindre.

L'Aſſemblée nationale, en déclarant tous ſes membres inviolables & ſacrés, n'a pas eu ſans doute en vue de les déclarer incorruptibles & impeccables. L'opinion publique lui preſcrit cependant depuis long-temps de devoirs impérieux, auxquels il eſt bien

étonnant qu'elle tarde autant à optempérer ; quels droits pourra-t-elle réclamer de la confiance de la nation, tant qu'elle verra ſiéger au milieu de l'aſſemblée les mêmes hommes qui ſe ſont fait un jeu de travailler à l'étouffer dès ſa naiſſance. Nouveaux Hercules, les ſerpents d'Euriſthée ſont autour de votre berceau ..... la colere de Junon veille encore.... & vous dormez! & nous vous regarderions ſans frémir du danger qui vous menace. Non, freres, non une divinité plus puiſſante vous protége, vous couvre de ſon égide ; c'eſt celle de l'opinion, entendez-la qui vous crie par ma bouche.

« S'il exiſte parmi vous un homme qui,
» méconnoiſſant les droits de ſes ſemblables,
» ait voulu ſe faire un jeu de les ſoumettre à
» une éternelle & honteuſe ſervitude ; qui,
» membre d'une des douze corporations ty-
» ranniques qui nous retenoient ſous les cent
» chaînes de l'ariſtocratie, ait employé ſes
» veilles, d'abord à briſer le trône de la
» royauté pour venir enſuite inſulter à l'autel
» de la patrie ; un Français qui ſe ſoit mêlé
» à la ligue des ennemis de la liberté fran-

» çaiſe, qui, dans le nouvel ordre projetté,
» ſe ſoit fait aſſurer le poſte de dépoſitaire
» des loix impures que ſa main coupable
» devoit tracer ; un Citoyen aſſez dénaturé
» pour oppoſer tous ſes efforts au noble cou-
» rage d'un fils vertueux, défendant la mé-
» moire de ſon pere injuſtement condamné ;
» aſſez vil pour partager les fruits de la proſ-
» titution, aſſez impudent pour attaquer le
» génie de la vertu qui a oſé ſupprimer la
» contribution que l'infortune publique payoit
» au vice ; qui, épouvanté, déſeſpéré, ait
» pris la fuite, ſoit enſuite rentré dans votre
» ſein, & ait oſé dire pour ſon apologie, qu'il
» n'avoit pas varié dans ſes principes ; s'il
» exiſte un tel homme, vous le reconnoîtrez
» à ſon teint vitriolique, à ſes yeux vaga-
» bonds, à ſa ſtature courtement ramaſſée ;
» alors vous le couvrirez d'un tel nuage de
» mépris, que ſa voix orageuſe ne pourra plus
» ſe faire entendre, & ſa figure ſiniſtre qui
» pollueroit le miroir de la vérité, ira, comme
» les fantômes de la nuit, ſe perdre dans les
» ténebres de l'oubli.

» Si vous y découvrez un intrigant, un

» courier du defpotifme, qui, envoyé pour
» fauver l'état, n'ait galoppé que pour le
» perdre, miniftre de la lubricité de nos
» vifirs, agioteur miniftériel, créateur de
» chimeres.

» Si vous y découvrez quelque prêtre,
» quelque nouveau Mathan déja flétri par
» d'anciennes liaifons anti-nationales, modele
» d'impudicité, de cupidité & d'intrigues qui
» devroient être étrangeres à fon caractere.

» Si vous y découvrez un homme qui,
» élevé dans le fein de la philofophie, après
» avoir employé le flambeau de fon talent
» fublime pour éclairer fon pays, l'ait ral-
» lumé pour effayer d'y porter l'incendie, fe
» foit jetté à corps perdu dans une fociété
» corrompue, & qui ait prouvé par des va-
» riations continuelles le danger de l'efprit,
» quand le cœur eft fans principes.

» Si vous y découvrez un homme noté
» d'infanie, dont le cerveau fêlé ait encore
» befoin d'ellébore, dont la deraifon notoire
» exige les bains froids, qui, né fujet du
» Pape, ofe venir délirer fur les droits des
» Français.

» En un mot, quand vous verrez autour
» de vous la corruption, la lâcheté & la
» démence, entendez la trompette du juge-
» ment qui vous avertit que vous devez les
» chasser de votre sein, parce qu'ils dégradent
» la majesté nationale ; qu'un murmure im-
» probateur les avertisse qu'ils doivent donner
» leur démission, & rentrer dans la société
» parmi les aveugles & les boiteux. S'ils s'obs-
» tinent à lutter contre cette opinion, alors
» la nation dont les droits sont imprescrip-
» tibles, doit exercer celui de destituer
» l'homme, qui, après avoir essayé de re-
» mettre son pays dans les fers, contrarie
» les principes régénérateurs, & substitue
» son opinion particuliere au vœu national ;
» tous les bailliages devroient donc en ce
» moment être rassemblés en corps, pour
» surveiller leurs représentants & les rappel-
» ler chaque jour au but de leur mission ;
» c'est le seul moyen d'effectuer la constitu-
» tion d'une maniere solide, & de s'assurer
» d'avance de la sanction universelle. »

Une autre considération doit encore déterminer la nation à se rassembler. Les élections portent en elles-mêmes tous les genres de

de réprobation ; elles ont été faites avec une précipitation outrée ; nulle liberté de penser n'avoit alors donné aux vrais talents le temps de se montrer ; nulle liberté d'imprimer n'avoit permis de présenter à la patrie les enfants qui étoient dignes d'elle : ce mode d'élection par de premiers électeurs inconnus en Angleterre, en faisant appercevoir les députés dans un double optique, les éloigne encore de nous, les rapetisse, si je peux le dire ; ce ne sont point nos hommes, mais les élus de nos élus ; un tel ordre doit cesser aux prochaines élections : autrement la fortune, la ligue de deux corporations nombreuses feroient tout, & la liberté fuiroit : je ne doute pas que, si une mauvaise méthod n'eût pas été adoptée pour Paris, nous aurions eu quelques avocats de moins & quelques calculateurs de plus : alors l'assemblée, pourvue des lumieres qui lui manquoient, n'auroit pas mis involontairement l'état à deux doigts de sa perte, comme elle vient de le faire par son ignorance sur les rapports de la finance avec la machine politique, & Paris ne se verroit pas aujourd'hui obligé d'envoyer des surnuméraires à ses députés.

Les cahiers actuels sont de toute nullité.

J'entends de tous côtés dire que l'on doit faire la constitution d'après le vœu exprimé dans les cahiers, la raison me répond d'une maniere aussi énergique que rapide à cette objection.

Puisque nous convenons que les anciens usages tyranniques qui avoient reglé la convocation des états généraux ont été démolis avec les murs de la bastille, celui des cahiers de chaque Ordre ne peut pas plus exister, que l'ordre lui-même qui n'existe plus ; ainsi le cahier de la noblesse & du clergé de Paris *extra muros*, n'est plus que le cahier de la vicomté de Paris en entier. Encore une fois, qu'on ne perde pas de vue que le clergé est aujourd'hui représenté par le tiers & la noblesse ; de même que le cordon bleu de tel bailliage représente l'homme du peuple son voisin. Il n'y a que cette seule maniere de tolérer la répréſentation actuelle; autrement, le citoyen indigné de se voir, lui cinquante millieme, dérangé, immolé par l'intérêt particulier de cinq cents hommes

qui auroient voix égale, peut & doit profiter de la clause de la déclaration des droits, qui lui ordonne de résister à l'oppression ; c'en est une véritable, & la raison dit, que la nation doit dans tous les bailliages se rassembler immédiatement, confirmer, si c'est son vœu, la députation déja faite, révoquer ceux des députés sur lesquels on a des suspicions, épurer l'assemblée nationale, exiger de ceux qu'on conservera, la renonciation à toute dénomination privée, & leur donner de nouvelles instructions fondées sur la raison & la philosophie, & sur-tout dirigées par ces sentiments nouveaux que la liberté nous a transmis, & que nous ne connoissions pas encore quand le ressort du pouvoir arbitraire courbant toutes les têtes, comprimoit toutes les pensées. Je le répete, les cahiers du commencement de l'année ont été faits par des enfants, & sous l'influence des douze grands réquisiteurs de France, des douze grands escaliers de France, de tous les lacérateurs & de tous les donjons royaux : depuis lors nous sommes devenus des hommes, nous avons reconquis notre pays les armes à la main, il nous faut d'autres cahiers, les

anciens ne peuvent plus servir & valoir que pour ce qu'ils ont de raison.

Quel gouvernement faut-il donner à la France?

La France est un pays libre, la nation fait les loix qui lui conviennent, elle appointe, elle délegue un de ses membres pour les faire exécuter. C'est donc une république administrée par un citoyen suprême.

Comment nommera-t-on un pareil gouvernement ?

Les gens hérissés de grec & de latin se perdent dans les différentes dénominations qu'on pourra lui donner.

La plupart disent une monarchie, ce qui veut dire en grec le gouvernement d'un seul. Mais nous contribuons tous à faire ce gouvernement, & jusqu'à ce que l'on m'ait clairement défini si gouvernement s'applique à la puissance exécutrice ou à la puissance législatrice, je n'admettrai point le mot de monarchie, qui nous rapproche trop des idées du despotisme.

Le mot *empire* s'éloigne encore plus de notre maniere d'être que celui de *monarchie*.

Le mot de *royaume* désigne la propriété d'un roi, comme une seigneurie est la propriété d'un seigneur : or nous n'avons aliéné ni nos biens ni nos personnes à notre délégué ; donc nous ne sommes pas un royaume.

La loi faite & acceptée par tous est notre unique souverain ; si on pouvoit employer ce mot sans heurter la grammaire, il faudroit dire, la France est un *loyaume*, ou si on trouve plus auguste d'y mettre un mot grec, ce sera le mot de *Nomarchie*, de *nomos*, qui veut dire loi.

La législation de tous, qui se commandent librement ce qu'ils doivent faire, pourroit encore s'appeller *panarchie.*

Mais sans s'amuser à toutes ces bagatelles d'érudition, sans discuter les mots techniques de *démocratie royale*, de *monarchie*, le fait consiste en ce que la France est un état, une société politique de vingt-quatre millions d'hommes libres & unis, faisant ses loix, & en confiant l'administration, l'exécution à un seul homme, qu'elle proclame son recteur ou son roi, à un homme qui devient alors le centre d'unité, à qui tout correspond, qui dirige tous les leviers que la nation lui

met dans la main pour le bonheur commun ; & la nation à ſon tour, pour ſon propre intérêt, entoure ſon ſiége royal, ſa perſonne, d'un grand éclat, d'un caractere ſacré, lui indique un conſeil pour l'aſſiſter dans ſes fonctions, & être ſeul reſponſable de leur bonne ou mauvaiſe exécution, tandis que perpétuellement aſſemblée & repréſentée également, elle veille à ce qu'on ne porte aucune atteinte à ſes loix conſtitutives.

De la ſanction royale, de la balance des pouvoirs, & réſumé.

Doit-on donner au délégué ſuprême de la nation le droit de rejetter, de modifier & de ſuſpendre les actes dont le pouvoir légiſlatif lui confie l'exécution ; telle eſt la grande queſtion qui agite aujourd'hui tous les eſprits, qui cauſe tant de rumeur, excite tant de motions, & qui a exercé la plume de tant d'auteurs reſpectables.

On nous cite à ce ſujet, tantôt l'Angleterre, tantôt l'Amérique pour exemple. Je ne m'amuſerai pas à répéter ce que Delolme & ſon commentateur M. Mounier, ont dit ſur ce *veto* royal accordé au roi d'Angleterre ;

ils n'ont fervi qu'à nous prouver l'un & l'autre que l'érudition n'eft pas le génie, & l'embarras qu'éprouvent ceux qui font le métier de favant, depuis Montefquieu jufqu'à eux, quand ils veulent expliquer le droit par le fait, le futur par le paffé, & étouffer le raifonnement par la mémoire.

Non, le Roi ne peut avoir un droit de *veto*, un moyen d'empêchement, pour modifier, refufer, ou même fufpendre la conftitution que nous allons former. Il n'a pas plus de moyens de s'y oppofer, qu'il n'en a eu de conferver l'antique régime que les courtifans & les parlements appelloient la *conftitution*. Le Roi eft à nous, nous l'avons conquis. C'eft peut-être aujourd'hui le feul individu qui ne foit pas libre dans le royaume. Il n'auroit pas même le droit d'abdiquer. Mais qu'il eft néceffaire, qu'il eft urgent de brifer au plutôt fes chaînes morales, & de rendre au pouvoir exécutif, qui eft aujourd'hui fans force, l'activité, dont l'abfence nous menace de nous replonger dans le cahos. Pour faire ceffer cette inquiétude, cette fermentation, déclarez donc, à la face de la Nation, que la conftitution fe paffera de la

ſanction de Louis XVI. Faites taire ce murmure général, qui répete à tous les échos qu'il y a une ligue entre les prêtres, les nobles, les évêques & quelques hommes des communes vendus pour, en laiſſant le *veto* au roi, s'aſſurer la non-exécution des arrêts du 4 août. Quoique le Roi en ait déja ordonné l'exécution de la majeure partie, le trouble ne raiſonne point, la torche de la ſédition s'allume, & le flambeau de la ſageſſe s'éteint: ne cherchez point à diſcuter métaphyſiquement ſi le monarque, par cela même qu'il n'a pas pu être repréſenté dans l'aſſemblée nationale, puiſqu'il n'a voté dans aucun bailliage, quoique Français comme nous, baptiſé & domicilié à Verſailles, n'a pas le droit de concourir à la conſtitution que la majorité établira, par ſa ſimple ſignature, quand même il ſeroit d'un avis oppoſé. Ne vous égarez point dans une telle ſubtilité; enfin, qu'on me pardonne la trivialité de la comparaiſon; regardez le Roi comme un jeune homme de famille, dont on arrange les affaires, & qu'on fait voyager à cet effet, après avoir exigé ſa procuration en blanc. Il n'eſt pas en ſa puiſſance de ne pas accéder aux

délibérations

délibérations de ſes fondés de pouvoir. Il en eſt de même de notre bon monarque. Pour peine des petites inquiétudes qu'il nous a cauſées par ſa foibleſſe, dans le commencement du mois de juillet, condamnez-le par défaut, & bien vîte à jouer le premier rôle du monde, je doute qu'il exige un jugement contradictoire ; à plus forte raiſon, qu'il en appelle.

Quant aux actes futurs du pouvoir légiſlatif, c'eſt dans le recueillement le plus profond, par des médiations ſoutenues, dans le ſilence de la nuit, que vous aurez à combiner la balance, l'équilibre des différents pouvoirs. Interrogez l'hiſtoire, voyez les républiques de la Grece, de Rome & de Carthage périr, faute de l'avoir connu ; rapprochez les pouvoirs légiſlatifs & judiciaires ; mettez-les ſous l'abri d'une couronne qui les touche également ſans les preſſer ; que la voûte auguſte, que ſupporteront ces trois colonnes, ſoit cimentée de maniere qu'elle ſerve également à porter Louis XVI, Neron, Frédéric, Tippo-Saïb, Periclès, Ali-Bei, un magot de la Chine. Que notre gouvernement ſoit celui de la couronne, & en quelque maniere une couronarchie ; qu'il ſoit tel que

le roi disparoisse, puisqu'on craint chez un roi les impressions de la pâte charnelle dont il est pétri, les plis de l'étoffe humaine dont il est revêtu ; qu'une maîtresse, un grand écuyer, un bouffon, un valet-de chambre, cessent de jetter l'alarme dans une nation. L'histoire de l'Angleterre ne vous fourniroit que des exemples imparfaits ; celle du Stathouderat vous offre une leçon terrible ; celle de l'Amérique vous offre des modeles achevés.

Qu'une assemblée de représentants du peuple, qui seule peut & doit voter l'impôt, soit la partie fondamentale de l'édifice législatif ; que cette machine peu compliquée, que ce pendule national se remonte, se réorganise de lui-même par un mouvement de rotaion partielle. Que la fixation du court espace de temps qu'elle déterminera à l'impôt, à l'obéissance de l'armée, rassure l'assemblée des représentants contre l'influence de la seconde assemblée & contre la sanction royale appréhendée avec si peu de fondement ; qui dès-lors, au lieu d'être un *veto* quelconque, n'est dans le fait, qu'un droit suspensif que nous devons établir nous-mêmes pour nous tenir perpétuellement en garde contre les impressions vives qui nous assiégent ; l'erreur

n'entraîne-t-elle pas ſouvent la ſageſſe, & *aliquando bonus dormitat Homerus.*

Juſqu'ici & dans les conſtitutions reconnues libres, la chambre des repréſentants ne paſſoit que pour la derniere chambre du pouvoir légiſlatif. Bien éloigné de cette idée, je ne balance pas à la déclarer le premier département ; & ſi la chambre ſénatoriale dont je vais parler eſt indiſpenſable pour juger les crimes d'état, la cour des enquêtes, qui n'eſt autre que la chambre des repréſentants doit naturellement être cenſée préexiſtante; elle repréſente la nation. La chambre ſénatoriale n'eſt que ſon émanation, & je ne conçois pas comment en Angleterre on a pu nommer premiere chambre la puiſſance créée, & ſeconde chambre la puiſſance créatrice.

2.° Qu'une aſſemblée auguſte, mais peu nombreuſe, l'élite de la nation, vraiment nommée par la nation, priſe dans ſes éléments, mais jamais élue par des aſſemblées compoſées, telles que les aſſemblées provinciales, dont les élus ſubſtitueroient leur vœu particulier à celui de leur province ; qu'une telle réunion d'hommes âgés, vertueux, indépendants, nuls dans le département exécutif, qui ne

pouroient jamais être nommés que pour un temps, & qui, en aucun lieu, ne pouroient être choisis directement ni indirectement par le pouvoir exécutif, compose une seconde chambre qu'on appellera *la chambre du sénat*; cette chambre ne pourra avoir aucun droit à l'impôt, aura celui de proposer des loix, de sanctionner ou suspendre pour un temps déterminé celles de la premiere chambre, lorsqu'elle auroit à y faire quelques objections qu'elle seroit obligée de lui soumettre; enfin le but principal de ce sénat, sa mission spéciale seroit de juger en dernier ressort toutes les accusations qui lui seroient portées par la chambre des représentants. Quant à la dénomination du pouvoir de ce sénat, partie essentielle de la législation, l'expression manque encore dans notre langue. En attendant un mot plus heureux, je proposerai ceux du pouvoir sénatorial, judiciaire, constitutionnel, pouvoir modérateur, pouvoir régulateur; car le mot de pouvoir judiciaire s'appliquant, dans l'acception commune, à ce pouvoir qui juge un douaire, ou le vol d'un chapon, doit être distinct du pouvoir législateur, & la même dénomination pourroit confondre les idées.

Le fénat formera donc la feconde chambre (1).

3.° Enfin, le pouvoir exécutif ou le pouvoir de la couronne, partie intégrante & néceffaire de la légiflation, qui feroit confié au roi, à qui on ôteroit autant que poffible tout moyen de corruption, en rendant fes miniftres ref-ponfables de leurs fautes, en n'admettant dans les deux premieres chambres aucun membre commiffionné par le pouvoir exécutif; pouvoir qui d'ailleurs n'auroit jamais qu'un droit de furveillance & de fufpenfion fur les deux autres chambres, qui n'en feroit que le dernier modérateur, expliquant auffi lui fes objections, lorfqu'une loi paroîtroit bleffer la conftitution:

---

(1) Qu'on juge parles circonftances actuelles de la néceffité d'établir un fénat dépofitaire du pouvoir judiciaire, & de l'inveftir d'une force fuffifante pour conferver la conftitution que vous préparez.

Si des motions tumultueufes, femblables à celles qui agitent aujourd'hui Paris, occafionnoient une infurrection dirigée contre le pouvoir légiflatif & le pouvoir exécutif, ce qui compofe la nation; fi cette infurrection attaquoit votre conftitution dans fon berceau, il n'exifteroit de moyens de s'y oppofer que la force publique; & combien ne feroit-il pas dangereux, s'il n'étoit pas tempéré & gouverné par un pouvoir judiciaire conftitutionnel.

pouvoir qui d'ailleurs eſt toujours obligé de remonter à ſa ſource, pour redemander au peuple ſon premier principe vital, lorſque la moiſſon annuelle de l'impôt eſt conſommée.

Telle eſt la marche que l'opinion publique, que le jugement public ſemblent avoir ſanctionnés ; elle s'écarte un peu des principes Dauphinois, mais elle ſe rappproche de ceux qui ont fondé la liberté ſur les rives de Maſſachuſett, & le Dauphiné peut s'enorgueillir d'un aſſez grand nombre de merveilles de la nature, pour ne pas prétendre au privilége excluſif d'émerveiller l'Europe de prodiges de l'art & de chef-d'œuvres de ſubtilités métaphyſiques.

Je me réſume, & comme le temps preſſe, je n'ajouterai plus que quelques mots, & c'eſt encore le jugement public dont je ſuis le hérault.

Rendez grace à cette combinaiſon fortuite d'événements, qu'un prêtre appelleroit Providence, qui vous a donné la connoiſſance de l'imprimerie, de la bouſſole, & de l'équilibre des pouvoirs.

Tremblez d'une ſainte peur lorſque vous aurez à organiſer les aſſemblées provinciales ; ne donnez point trop de droits aux élus ; qu'ils ne s'éloignent que le moins poſſible de la maſſe génératrice ; évitez l'ariſtocratie provinciale, elle enfanteroit bientôt un Thibault, un Raymond, un Conan, un Charles le mauvais, il ne nous faut pas même un *Jean le bon*. Diviſez le plus poſſible ces formidables aſſemblées provinciales ; point d'électeurs qui éliſent de nouveaux électeurs. J'aimerois mieux un Richelieu que mille bourguemeſtres. Au lieu de rapetiſſer les hommes, en les claſſant comme on a paru le faire juſqu'ici, agrandiſſez leur ame, s'il eſt poſſible de m'exprimer ainſi ; que chacun ſe pénetre de la vénérable penſée qu'il eſt citoyen, qu'il eſt membre de la ſociété.

Ne faites pas attention, ô mes amis, ô vous que je voudrois entourer du reſpect univerſel, à des motions frivoles que vous paroiſſez appréhender. Soldats de la patrie, votre poſte eſt là, il faut y vaincre ou y périr. Quoi, diroit la poſtérité, ces mêmes hommes, qui alloient ſe faire tuer ſans broncher pour un Charles

Albert, pour un Victor Amedée, qu'ils ne devroient jamais voir ni connoître, auroient craint quelques enthousiastes, excellents citoyens dans le fond de leur cœur, & ils étoient protégés par une armée de cinquante mille hommes & par leurs vertus.

Défiez-vous de l'esprit de burocratie & de prétrocratie, qu'on voit avec peine siéger parmi vous; arrachez la soutane du prêtre, le rocher de l'évêque & le ruban prétorien; dépouillez le vieil homme, & qu'on n'apperçoive plus que le manteau du philosophe & la toge du sénateur.

Chassez de votre sein les marchands de poison qui souillent aujourd'hui votre temple, ou plutôt laissez ce soin à leurs commettants. Causez avec ce bon peuple qui vous a commis pour lui faire le noyau de la constitution, que seul il doit sanctionner; que la confiance naisse de la familiarité; sur-tout plus de messeigneurs, car de-là à un sultan il n'y a qu'un pas, & Dieu merci, vous n'êtes pas encore à la Porte.

Jettez un regard français sur ce trône jadis

si

ſi couvert de clinquant & d'oripeau, dont la charpente dégarnie vous préſente aujourd'hui le ſublime tableau de ſa nudité ; empreſſez-vous de l'entourer d'un foyer de chaleur, d'activité & d'éclat, qui embraſſe toute la ſphere Françaiſe, & donne à chacun la vie, le repos & le bonheur.

Contemplez, pénétrez-vous de l'image de cette bonne figure du reſtaurateur de la liberté françaiſe; voyez le complétant avec ſon vertueux miniſtere, la neuvaine virginale, unique dans les annales des gouvernements ; ſongez aux armes que le malheur auroit pu lui donner ; empreſſez-vous de le proclamer ſur le bouclier de la loi, que l'huile ſainte de l'amour de 24 millions d'hommes libres brûle devant lui, & conſume l'huile myſtique de l'ignorance ou de charlatanerie épiſcopale :

Ce monument honteux des Druides gaulois ;
Cette phiole, dépoſitaire
De l'huile qui donnoit à nos ſtupides rois
De la Divinité l'*ampoulé* caractere.

Qu'on ne reconnoiſſe plus ſa préſence à un cordon, ni à un pigeon brodé, emblême de la ſuperſtition féodale & ſacerdotale ; qu'un

ſoleil de diamants obombrant ſa poitrine, annonce l'éclat du délégué, du modérateur du peuple français, & diſtinguons ainſi le chef d'une nation, modele de l'humanité, ſous l'emblême radieux du plus bel ouvrage de la divinité.

Je finis, car le temps me le preſcrit; les ſentiments divers qui agitent mon ame tous les ſoirs aux nouvelles de vos opérations, abſorbent toutes mes facultés. D'ailleurs peut-on écrire & diſſerter ſur l'objet qui va être décidé d'un moment à l'autre? On parle aujourd'hui de la conſtitution, on l'arrête demain: le Citoyen, qui deſire recueillir & publier les opinions qu'elle enfante, doit les confier aux ailes du vent; le méchaniſme de leur communication, quelque rapide qu'il ſoit, eſt toujours trop long.

Qu'on excuſe donc dans ce premier jet la chaleur bouillante de ma plume, ſi la trompette du jugement public me dit qu'il a été favorablement accueilli, peut-être ferai-je encore utile à mon pays, en y ajoutant quelques idées ſur les biens du clergé, & quel-

ques développements ſur la maniere d'éteindre la dette nationale.

Puiſſe cette réunion d'idées patriotiques en appeller d'autres ! puiſſe une ſainte conjuration démaſquer tous les abus, ouvrir toutes les voies du ſalut, & nous conduire enfin au port ſi deſiré !

FIN.

NOTES.

(1) PLUS on y réfléchit, moins on peut concevoir que dans cette fameuse nuit du 4 août, le sacrifice de tous ces titres si vains, si nuls aujourd'hui, n'ait pas accompagné la suppression de tous les autres priviléges, suppression qui a si heureusement applani le chemin de la constitution. Quels plus beaux titres à la confiance des Peuples pouvoient acquérir les Représentants des deux ci-devant premiers Ordres de l'Etat, qu'une renonciation solemnelle à d'aussi frivoles chimeres. Quelle importance peuvent ajouter aujourd'hui les régénérateurs de la liberté Française, ceux qui viennent de déclarer les hommes libres & égaux en droits, à des distinctions vraiment scholastiques. Ils ont oublié, ils ont foulé aux pieds depuis longues années, ces croix de colléges que la pédanterie accorde à l'émulation enfantine; mais ils conservent avec soin toutes ces guenilles éclatantes qu'un Régent despote accorde si souvent à tort & à travers. Qui pourroit s'honorer aujourd'hui d'une croix de Saint-Louis, quand on les a vu prodiguer à des espions, à des valets-de-chambre, & vendues dans la maison des Princes à beaux deniers comptants. Et ceux

même qui les ont méritées au péril de leur vie, au prix de leurs bleſſures, & de trente ans de travaux, ne doivent-ils pas être honteux des cauſes plates & miſérables pour leſquelles ils alloient répandre leur ſang.

J'eſtime moins cinquante Achilles,
Combattant pour un Ménélas,
Qu'ûn Soldat de Léonidas
Mourant pour Sparte aux Thermopiles.

Lorſque je vois certains perſonnages ſe diſputer le cordon bleu de tel qui vient de mourir, je ne puis m'empêcher de ſonger au Patricien qui ſuccéda dans la chaiſe conſulaire au cheval de Caligula; enfin, pour achever de dégoûter de ces marques que la philoſophie conſpue aujourd'hui, je n'ai qu'un mot à ajouter, c'étoit là les récompenſes promiſes aux ennemis de la liberté, ſi l'exécution déſaſtreuſe de leurs deſſeins eût pu réuſſir. Delaunai la portoit auſſi, & Foulon étoit grand-croix de l'ordre.

Après avoir ainſi apprécié à leur juſte valeur les chiffons honorifiques, il me reſte un mot à ajouter ſur les qualifications nominales, je crois que ſi la bannalité des fours a été ſupprimée, il n'y avoit pas de raiſon pour que la bannalité des Marquis & des Comtes n'éprouvât le même ſort; en vérité, on ne ſauroit trop fouetter notre éternelle enfance;

nous ne cessons d'argumenter sur les mots ; les rédactions de l'Assemblée Nationale sont des especes de theses grammaticales ; on enrichit les Dictionnaires de nouveaux & superbes mots constitutionnels, & personne encore, décomposant par l'analyse ces mots énigmatiques dont l'ignorance pare la vanité, n'a osé en appauvrir notre langue pour en décorer l'autel de la liberté. Jadis, le mot Duc signifioit un chef, un conducteur, un meneur, un Dux enfin, aujourd'hui on donne ce titre à des enfants au maillot, & le conducteur est lui-même mené par la lisiere. Les Comtes (Comites) étoient les Officiers publics qui accompagnoient & conseilloient le Baron quand il jugeoit les causes ; on accordoit encore ce nom aux Aides-de-camp, aux compagnons du général. Certainement il n'y a aucun de nos Comtes actuels qui ne trouvât très-mauvais qu'on l'appellât M. le Conseiller, & je doute fort que tel Vicomte de l'Assemblée Nationale s'entendît nommer avec plaisir M. le Conseiller de Tournelle, il en est de même des Marquis & des Barons ; l'Angleterre, dira-t-on, a conservé tous ces titres, & même en crée tous les jours ; je réponds à cela que l'Angleterre a aussi sa grotte de Fingal & sa chaussée des géants, les bons esprits n'y croient pas plus qu'à la réalité d'une Lordship, & c'est une raison de plus pour nous convaincre que ce n'est pas la grande-Bretagne que nous devons prendre pour modele.